



COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 3.1 de l'ordre du jour provisoire

Vingtième session ordinaire

Rome, 24-28 mars 2025

**RAPPORT DE LA SEPTIÈME SESSION DE L'ÉQUIPE DE
SPÉCIALISTES DES QUESTIONS TECHNIQUES ET JURIDIQUES
RELATIVES À L'ACCÈS ET AU PARTAGE DES AVANTAGES**

Note du Secrétariat

1. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après «la Commission»), à sa dernière session, a demandé au secrétariat de simplifier davantage et de mettre au point la version finale du projet de questionnaire, ainsi que de préparer, à partir des réponses reçues et d'autres sources d'information disponibles, un rapport sur les effets de la mise en œuvre de mesures nationales d'accès et de partage des avantages sur l'utilisation et l'échange de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RGAA), les connaissances traditionnelles associées et le partage juste et équitable des avantages en découlant, afin que l'Équipe de spécialistes des questions techniques et juridiques relatives à l'accès et au partage des avantages (ci-après «l'Équipe de spécialistes») puisse l'examiner par voie électronique. La 7^e réunion de l'Équipe de spécialistes s'est tenue en ligne du 14 au 16 janvier 2025.
2. L'Équipe de spécialistes a examiné le projet d'étude intitulé *The impact of access and benefit-sharing measures on genetic resources for food and agriculture and associated traditional knowledge* (Effets des mesures d'accès et de partage des avantages sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et les connaissances traditionnelles associées).
3. Le rapport de la 7^e session de l'Équipe de spécialistes est reproduit dans le présent document, afin que la Commission l'examine.



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

COMMISSION DES
RESSOURCES GÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE

CGRFA/TTLE-ABS-7/25/Report

Septième session de l'Équipe de spécialistes des questions techniques et juridiques relatives à l'accès et au partage des avantages

14-16 janvier 2025

**COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE**

**RAPPORT DE LA SEPTIÈME
SESSION DE L'ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES
DES QUESTIONS TECHNIQUES ET JURIDIQUES RELATIVES À
L'ACCÈS ET AU PARTAGE DES AVANTAGES**

Rome (Italie), 14-16 janvier 2025

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE**

Rome, 2025

Les documents relatifs à la 7^e session de l'équipe de spécialistes des questions techniques et juridiques relatives à l'accès et au partage des avantages de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture peuvent être consultés sur internet à l'adresse suivante:

<https://www.fao.org/cgrfa/meetings/team-of-technical-and-legal-experts-on-access-and-benefit-sharing/fr>

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>
I. Ouverture de la session	1-4
II. Élection des coprésidentes et de la <i>rapporteuse</i>	5
III. Adoption de l'ordre du jour	6
IV. Examen du projet d'étude intitulé <i>The impact of access and benefit-sharing measures on genetic resources for food and agriculture and associated traditional knowledge</i> (Effets des mesures d'accès et de partage des avantages sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et les connaissances traditionnelles associées)	7-24
VI. Allocutions de clôture	25-26

Appendices

- A. Liste des spécialistes
- B. Ordre du jour de la 7^e session de l'Équipe de spécialistes des questions techniques et juridiques relatives à l'accès et au partage des avantages
- C. Liste des documents

I. OUVERTURE DE LA SESSION

1. La 7^e session de l'Équipe de spécialistes des questions techniques et juridiques relatives à l'accès et au partage des avantages (l'Équipe de spécialistes) s'est tenue en ligne du 14 au 16 janvier 2025. La liste des spécialistes figure à l'*appendice A* du présent rapport. Y ont également assisté des observateurs délégués par les organisations internationales suivantes: secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) et secrétariat du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Traité international).
2. M^{me} Marliese von den Driesch (Allemagne) et M^{me} María Laura Villamayor (Argentine), coprésidentes de la 6^e session de l'Équipe de spécialistes, ont ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants. Elles ont accueilli M^{me} Manoela Pessoa de Miranda, nouvellement nommée Secrétaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et lui ont adressé leurs félicitations au nom de l'Équipe de spécialistes, ainsi que tous leurs vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions.
3. M^{me} Pessoa de Miranda, Secrétaire de la Commission, a souhaité la bienvenue à tous les participants et a remercié les coprésidentes sortantes pour leur travail à la tête de l'Équipe de spécialistes. Elle a fait remarquer combien les questions relatives à l'accès et au partage des avantages étaient complexes et a dit espérer que le projet d'étude soumis à l'examen de la présente session inciterait l'Équipe de spécialistes à formuler également des recommandations concernant des travaux futurs que pourrait entreprendre la Commission dans le domaine de l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RGAA) et aux connaissances traditionnelles associées et le partage des avantages en découlant. Elle a également noté les éléments nouveaux qui se sont fait jour au sein d'autres instances et qui intéressent les travaux de l'Équipe de spécialistes, notamment l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et de ses objectifs 13, 22 et 23 particulièrement pertinents, la décision prise lors de la 16^e réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique au sujet de l'information de séquençage numérique (DSI)¹, et le Traité de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) relatif à la propriété intellectuelle, aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées². M^{me} Pessoa de Miranda a conclu que ces éléments pourraient éclairer les considérations relatives à la poursuite des travaux de la Commission en matière d'accès et de partage des avantages.
4. Avant le début de ses délibérations, l'Équipe de spécialistes a noté que la Commission lui avait demandé de s'acquitter de sa tâche avec des moyens électroniques et a confirmé que la réunion en ligne constituait une session régulière officielle.

¹ CBD/COP/DEC/16/2.

² https://www.wipo.int/edocs/mdocs/tk/en/gratk_dc/gratk_dc_7.pdf (en anglais).

II. ÉLECTION DES COPRÉSIDENTES ET DE LA *RAPPORTEUSE*

5. L'Équipe de spécialistes a élu M^{me} Priya Bhanu (États-Unis d'Amérique) et M^{me} Lamis Chalak (Liban) coprésidentes. M^{me} von den Driesch (Allemagne) a été élue *rapporteuse*.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. L'Équipe de spécialistes a adopté l'ordre du jour tel qu'il figure à l'*appendice B* du présent document.

IV. EXAMEN DU PROJET D'ÉTUDE INTITULÉ *THE IMPACT OF ACCESS AND BENEFIT-SHARING MEASURES ON GENETIC RESOURCES FOR FOOD AND AGRICULTURE AND ASSOCIATED TRADITIONAL KNOWLEDGE* (EFFETS DES MESURES D'ACCÈS ET DE PARTAGE DES AVANTAGES SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ET LES CONNAISSANCES TRADITIONNELLES ASSOCIÉES)

7. L'Équipe de spécialistes a examiné le document intitulé *Access and benefit-sharing measures for genetic resources for food and agriculture and associated traditional knowledge* (Mesures d'accès et de partage des avantages applicables aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et aux connaissances traditionnelles associées)³ et a pris note des travaux antérieurs de la Commission dans ce domaine.

8. L'Équipe de spécialistes a examiné le projet d'étude intitulé *The impact of access and benefit-sharing measures on genetic resources for food and agriculture and associated traditional knowledge*⁴ (Effets des mesures d'accès et de partage des avantages sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et les connaissances traditionnelles associées).

Introduction et sources d'information

9. L'Équipe de spécialistes s'est félicitée de l'analyse complète des différentes sources d'information utilisées pour la préparation de l'étude. Elle a constaté avec regret le taux de réponse relativement faible aux deux questionnaires mis à disposition en ligne⁵ en juillet de l'année en cours et destinés à être complétés par: 1) les utilisateurs et fournisseurs de RGAA et de connaissances traditionnelles associées et 2) les points focaux nationaux⁶ de la Commission, du Traité international et du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique (Protocole de Nagoya). Elle a également noté que, dans certains cas, les points focaux nationaux d'un même pays avaient fourni des réponses contradictoires, ce qui révélait des niveaux différents d'information, de connaissances et/ou de capacités. L'Équipe de spécialistes a noté par ailleurs que certains points

³ CGRFA/TTLE-ABS-7/25/2.

⁴ CGRFA/TTLE-ABS-7/25/Inf.2.

⁵ CGRFA/TTLE-ABS-7/25/Inf.3.

⁶ <https://www.fao.org/cgrfa/overview/national-focal-point/fr>.

focaux nationaux ne semblaient pas disposer d'informations détaillées sur les mesures prises par leurs pays en matière d'accès et de partage des avantages ni sur l'application pratique de ces mesures, et ne possédaient pas d'expérience pratique en matière d'échange (fourniture ou réception) de RGAA ou de connaissances traditionnelles associées. Elle a également pris note du faible nombre de réponses au questionnaire en ligne adressé aux utilisateurs et aux fournisseurs RGAA et de connaissances traditionnelles associées. La grande majorité de ce groupe de répondants a montré qu'elle connaissait bien les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA), tandis que les autres aspects des RGAA n'étaient pas représentés dans l'enquête ou étaient sous-représentés.

10. L'Équipe de spécialistes a, en outre, fait remarquer que les résultats de l'enquête devaient être interprétés avec une grande prudence, dans la mesure où certaines réponses pouvaient être fondées sur des interprétations différentes des questions ou des termes utilisés dans les questions. Elle a noté que, dans ce contexte, il était nécessaire de continuer à renforcer les capacités en matière d'accès et de partage des avantages. Elle a également recommandé qu'il soit indiqué d'emblée dans le projet d'étude que les données en format libre fournies par les personnes interrogées dans le cadre des questions ouvertes n'avaient généralement pas été vérifiées de manière indépendante.

11. L'Équipe de spécialistes a noté que, pour certaines questions, notamment celles où il était demandé d'estimer le nombre d'échantillons ou de permis, il ne s'agissait pas de tirer des conclusions à partir des chiffres eux-mêmes mais plutôt de déterminer, par exemple, les particularités ou les points communs entre les prestataires/bénéficiaires faisant état d'un nombre de cas plus élevé et ceux indiquant un nombre de cas plus faible.

12. L'Équipe de spécialistes a relevé un déséquilibre potentiel, dans le cadre de l'étude, entre les effets négatifs et les effets positifs des mesures d'accès et de partage des avantages. Dans sa réponse, l'auteur principal a suggéré que cela pouvait découler d'un certain parti pris dans les publications, qui avaient tendance à faire ressortir les problèmes liés à la mise en œuvre des mesures d'accès et de partage des avantages, plutôt que les exemples de réussite. Dans les publications existantes, les auteurs avaient également tendance à ignorer l'importance que revêtaient les mesures d'accès et de partage des avantages quant à la sensibilisation aux droits souverains dont jouissaient les États vis-à-vis de leurs ressources génétiques, aux droits des agriculteurs, tels qu'ils étaient reconnus par le Traité international, et aux rôles et droits des peuples autochtones qui étaient les gardiens d'une grande partie des ressources génétiques de la planète. L'Équipe de spécialistes a noté, d'autre part, que le projet d'étude contenait des affirmations sur les effets positifs des régimes d'accès et de partage des avantages, sans pour autant fournir suffisamment d'éléments probants. Elle a noté que les enquêtes ne demandaient pas si les mesures avaient eu des effets positifs sur l'accès aux RGAA.

13. L'Équipe de spécialistes s'est félicitée du recours aux informations provenant du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages⁷ et a mis l'accent sur la nécessité qu'il y avait à présenter ces informations en y apportant les réserves nécessaires afin de ne pas donner lieu à des interprétations erronées.

14. S'agissant du champ d'application de l'étude, l'Équipe de spécialistes a rappelé la demande formulée par la Commission afin que l'accent soit mis sur les effets de la mise en œuvre des mesures nationales d'accès et de partage des avantages sur l'utilisation et l'échange des ressources génétiques forestières, les connaissances traditionnelles associées et le partage juste et équitable des avantages en découlant⁸. Elle a recommandé que le champ d'application de l'étude soit aligné sur la demande de la Commission et a donc décidé de limiter l'examen du projet d'étude à celui des chapitres 1, 2, 3, 5 et 7.

15. Tout en prenant note du rôle important que pouvaient jouer les initiatives non étatiques dans le domaine de l'accès et du partage des avantages, notamment les protocoles communautaires⁹, les pratiques optimales et les codes de conduite, l'Équipe de spécialistes a recommandé que l'étude soit axée, comme l'enquête, sur les mesures nationales d'accès et de partage des avantages, c'est-à-dire les mesures gouvernementales exigeant un consentement préalable donné en connaissance de cause et des conditions convenues d'un commun accord, pour accéder aux ressources génétiques à des fins de recherche et de développement. Elle a en outre souligné qu'il fallait établir une distinction entre les mesures relatives à l'accès aux ressources génétiques et les mesures visant à assurer la conformité (dispositions de conformité adoptées par les pays utilisateurs)¹⁰.

16. L'Équipe de spécialistes a reconnu qu'il était nécessaire de réduire autant que possible les répétitions tout en veillant à la clarté du rapport pour les lecteurs ne s'intéressant qu'à certaines sections de l'étude.

Effets des mesures d'accès et de partage des avantages sur l'utilisation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et les connaissances traditionnelles associées

17. En ce qui concerne le chapitre 3 du projet d'étude, l'Équipe de spécialistes a recommandé de fusionner les sous-chapitres 3.2 et 3.3 ou de mettre en évidence les différences entre les deux sous-chapitres en ajustant leurs sous-titres et en précisant les difficultés particulières que les mesures pouvaient entraîner ainsi que les incidences que cela pouvait avoir sur l'accès aux RGAA et l'utilisation de ces ressources. L'Équipe de spécialistes a également rappelé qu'il était important de

⁷ <https://www.cbd.int/abs/theabsch.shtml>

⁸ CGRFA-19/23/Report, paragraphe 24.

⁹ <https://www.cbd.int/doc/meetings/tk/wg8j-09/other/wg8j-09-community-protocol-underlying-principles-en.pdf> (en anglais).

¹⁰ Par exemple, le règlement (UE) n° 511/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relatif aux mesures de conformité applicables aux utilisateurs du protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation dans le texte de l'Union européenne intégrant l'Espace économique européen. JO L 150, 20.5.2014, p. 59-71. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014R0511>

vérifier la numérotation et le titre des figures, ainsi que les valeurs fournies dans les figures (pages 24-25 et 27-29), et a recommandé de revoir la structure et les sous-titres du chapitre (3.2 et 3.5, par exemple).

18. L'Équipe de spécialistes a recommandé qu'il soit indiqué, dans le sous-chapitre 3.5.2, que de nombreuses caractéristiques du Traité international considérées comme problématiques étaient abordées dans le cadre des négociations en cours visant à améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages du Traité international¹¹. Elle a recommandé également de préciser que le Centre international d'amélioration du maïs et du blé (CIMMYT) accordait l'accès aux ressources génétiques au titre de l'Accord type de transfert de matériel, plutôt que «sans consentement préalable donné en connaissance de cause et sans conditions convenues d'un commun accord».

19. L'Équipe de spécialistes a également souligné que certaines des caractéristiques négatives relevées au niveau des mesures bilatérales d'accès et de partage des avantages, notamment le manque d'harmonisation globale, n'étaient pas propres à ces mesures (les mesures phytosanitaires étaient souvent différentes d'un pays à l'autre, par exemple). Elle a également noté que si les informations fournies par le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages n'étaient pas toujours complètes ou à jour, il n'existait pas de mécanisme d'information de ce type dans de nombreux autres domaines juridiques non harmonisés.

Effets des mesures d'accès et de partage des avantages sur le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et des connaissances traditionnelles associées

20. En ce qui concerne le chapitre 5 du projet d'étude, l'Équipe de spécialistes a recommandé de revoir les exemples tirés des publications et d'exclure éventuellement ceux qui avaient été publiés avant 2014. Elle a également recommandé que le chapitre 5 s'attache à déterminer de quelle manière les mesures avaient conduit au partage des avantages et quels types d'avantages avaient été partagés du fait de l'application de ces mesures.

21. L'Équipe de spécialistes a en outre souligné qu'il était important de vérifier la numérotation et les titres des figures, ainsi que les valeurs fournies dans les figures du chapitre 5 (p. 60-63) et a recommandé d'examiner et, le cas échéant, de mettre à jour les contributions d'utilisateurs au Fonds pour le partage des avantages du Traité international (5.3.2).

22. L'Équipe de spécialistes a noté que certains types de partage des avantages, en particulier le partage des avantages non monétaires, existaient avant la mise en place des mesures, et cela même si l'expression «partage des avantages» n'avait peut-être pas été utilisée. S'agissant du Traité

¹¹ Voir <https://www.fao.org/plant-treaty/overview/governing-body/committees/owg/fr/>.

international, elle a recommandé de souligner que le partage des avantages dans le cadre du Système multilatéral du Traité, y compris le partage des avantages non monétaires, était dissocié de l'accès.

Conclusions: Activités futures de la Commission sur l'accès et le partage des avantages

23. L'Équipe de spécialistes a recommandé au secrétariat de continuer à suivre les faits nouveaux pertinents survenus dans d'autres lieux de débat et d'en rendre compte à la Commission afin qu'elle prenne les mesures nécessaires, le cas échéant. Elle a recommandé que la Commission envisage de poursuivre ses activités sur l'élaboration et le suivi d'indicateurs relatifs à l'accès et au partage des avantages pour ce qui est des RGAA, notamment le partage des avantages non monétaires.

Observations écrites relatives au projet d'étude

24. L'Équipe de spécialistes a noté que des observations relatives au projet d'étude pouvaient encore être envoyées au secrétariat (cgrfa@fao.org) au plus tard le 24 janvier 2025, afin que les auteurs puissent les incorporer dans le projet révisé de l'étude, qui sera présenté à la Commission à sa 20^e session ordinaire (24-28 mars 2025).

V. ALLOCUTIONS DE CLÔTURE

25. M. Dan Leskien, Fonctionnaire principal chargé de liaison de la Commission, a remercié les coprésidentes pour leur rôle de chef de file tout au long de la session. Il a également remercié la *rapporteuse*. Il a adressé ses remerciements à tous les participants pour leurs contributions précieuses à l'étude et les a encouragés à assister à la 20^e session ordinaire de la Commission, qui se tiendra à Rome du 24 au 28 mars 2025. Il a également remercié tous les donateurs pour le soutien apporté aux travaux de la Commission.

26. Les coprésidentes ont remercié les membres de l'Équipe de spécialistes pour leur travail assidu, le bon esprit dont ils ont fait preuve, la clarté de leurs propos et leur volonté de trouver des compromis. Elles ont également remercié le secrétariat.

APPENDICE A
LISTE DES SPÉCIALISTES

AFRIQUE

Mr Damas MAMBA MAMBA
Head Plant Protection Division
Ministry of Agriculture
Kinshasa-Gombe
Democratic Republic of the Congo
Email: damasmamba@yahoo.fr

ASIE

Mr Bal Krishna JOSHI
Chief
National Agriculture Genetic Resource
Center (NAGRC) (Genebank)
Senior Scientist (Plant Genetics and Breeding)
Kathmandu
Nepal
Email: bk.joshi@narc.gov.np

EUROPE

Ms Marliese VON DEN DRIESCH
Advisor
Division 331
Information and Coordination Centre
for Biological Diversity
Federal Office for Agriculture and Food
Bonn
Germany
Email: Marliese.vondenDriesch@ble.de

Mr Martin BRINK
Senior Policy Advisor
Center for Genetic Resources,
The Netherlands (CGN)
Wageningen University and Research
Wageningen
The Netherlands
Email: martin.brink@wur.nl

AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

Ms María Laura VILLAMAYOR
Coordinadora de Relaciones Institucionales
y Propiedad Intelectual
Instituto Nacional de Semillas
Ciudad Autónoma de Buenos Aires
Argentina
Email: mlvill@magyp.gob.ar

Mr Roger BECERRA GALLARDO
Coordinador del Área de Regulación en
Acceso a los Recursos Genéticos y
Protección a Obtentores Vegetales
Subdirección de Regulación de la
Innovación Agraria
Dirección de Gestión de la Innovación Agraria
Instituto Nacional de Innovación Agraria
Lima
Peru
Email: rbecerra@inia.gob.pe

PROCHE-ORIENT

Ms Fadhilah A. H. ALSALAMEEN
Research Scientist
Biotechnology Programme Manager
Environment and Life Sciences
Research Center
Kuwait Institute for Scientific Research
Kuwait City
Kuwait
Email: fslamian@kisir.edu.kw

Ms Lamis CHALAK
Head of the National Committee for Plant
Genetic Resources
Head of the Plant Production Department
Biotechnology and Plant Genetic Resources
Faculty of Agricultural Sciences
Lebanese University
Beirut
Liban
Email: lamis.chalak@gmail.com

AMÉRIQUE DU NORD

Mr Andrew M. R. BENNETT
Research Scientist
Science and Technology Branch
Ottawa Research and Development Centre
Agriculture and Agri-Food Canada
Ottawa
Canada
Email: andrew.bennett@AGR.GC.CA

Ms Priya BHANU
Attorney-Adviser
Office of the Legal Adviser for Oceans
and International Environmental and
Scientific Affairs
U.S. Department of State
Washington, D.C.
United States of America
Email: bhanupl@state.gov

PACIFIQUE SUD-OUEST

Mr William WIGMORE
Director Crop Research
Crops Research Division
Ministry of Agriculture
Rarotonga
Cook Islands
Email: william.wigmore@cookislands.gov.ck

Ms Logotonu Meleisea WAQAINABETE
Programme Leader-Genetic Resources
Land Resources Division
Pacific Community
Secretariat of the Pacific Community (Suva
Regional Office)
Suva
Fiji
Email: logow@spc.int

APPENDICE B**ORDRE DU JOUR DE LA SEPTIÈME SESSION DE L'ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES
DES QUESTIONS TECHNIQUES ET JURIDIQUES RELATIVES À L'ACCÈS ET
AU PARTAGE DES AVANTAGES**

1. Élection du président, du (des) vice-président(s) et du *rapporteur*
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
3. Examen du projet de rapport intitulé *The implications of access and benefit-sharing country measures for the use and exchange of genetic resources for food and agriculture, associated with traditional knowledge and fair and equitable sharing of benefits* (Effets des mesures nationales d'accès et de partage des avantages sur l'utilisation et l'échange de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, les connaissances traditionnelles associées et le partage juste et équitable des avantages en découlant).
4. Questions diverses
5. Adoption du rapport

APPENDICE C

LISTE DES DOCUMENTS

Document de travail

Documents de travail

CGRFA/TTLE-ABS-7/25/1	Provisional agenda and timetable
CGRFA/TTLE-ABS-7/25/2	Access and benefit-sharing measures for genetic resources for food and agriculture and associated traditional knowledge

Documents d'information

CGRFA/TTLE-ABS-7/25/Inf.1	Members of the Team of Technical and Legal Experts on Access and Benefit-Sharing
CGRFA/TTLE-ABS-7/25/Inf.2	The impact of access and benefit-sharing measures on genetic resources for food and agriculture and associated traditional knowledge – Draft study
CGRFA/TTLE-ABS-7/25/Inf.3	On-line survey on the implications of access and benefit-sharing measures for the use and exchange of genetic resources for food and agriculture, associated traditional knowledge and for benefit-sharing
CGRFA/TTLE-ABS-7/25/Inf.4	Liste des documents

Études de référence

- . Background Study Paper No. 70: Survey of access and benefit-sharing country measures accommodating the distinctive features of genetic resources for food and agriculture and associated traditional knowledge
- . Background Study Paper No. 59: Access and Benefit-Sharing for Genetic Resources for Food and Agriculture – Current Use and Exchange Practices, Commonalities, Differences and User Community Needs - Report from a Multi-Stakeholder Expert Dialogue
- . Background Study Paper No. 42: Framework study on food security and Access and Benefit-Sharing for genetic resources for food and agriculture
- . Background Study Paper No. 43: The use and exchange of animal genetic resources for food and agriculture
- . Background Study Paper No. 44: The use and exchange of forest genetic resources for food and agriculture
- . Background Study Paper No. 45: The use and exchange of aquatic genetic resources for food and agriculture
- . Background Study Paper No. 46: The use and exchange of microbial genetic resources for food agriculture
- . Background Study Paper No. 47: The Use and Exchange of Biological Control Agents for Food and Agriculture

Autres documents

- . ABS Elements Elements to Facilitate Domestic Implementation of Access and Benefit-Sharing for Different Subsectors of Genetic Resources for Food and Agriculture with Explanatory Notes
- . Access and benefit-sharing and genetic resources for food and agriculture: typology of country measures. Supplement I